



Une avocate placée en garde à vue.

publié le **22/11/2009**, vu **3773 fois**, Auteur : [Michèle BAUER, Avocat Bordeaux](#)

Vous l'avez sans doute lu, cette semaine, un Consoeur a été placée en garde à vue.

Elle avait informée le Bâtonnier de Paris d'une convocation qu'elle a reçue pour se rendre au commissariat de Meaux.

Le Bâtonnier s'est informé des raisons de cette garde à vue, on lui a précisé qu'il s'agissait de raisons personnelles.

En réalité, Me Caroline Wasserman a été placée en garde à vue pour un de ses dossiers et parce qu'elle était soupçonnée d'avoir violé le secret professionnel.

Extraits Le Monde:

L'avocate Caroline Wassermann s'est rendue le coeur léger à la convocation de la police judiciaire (PJ) de Meaux (Seine-et-Marne), lundi 16 novembre. Mal lui en a pris : elle a passé huit heures en garde à vue dans des conditions très dures.

Quand elle reçoit cette convocation, le 12 novembre, elle alerte le conseil de l'ordre du barreau de Paris, comme c'est l'usage. Le bâtonnier de Paris, Christian Charrière-Bournazel, écrit à la direction de la PJ. Un commandant de l'antenne de Meaux lui répond : "Il est bien évident que maître Wassermann n'aurait jamais été convoquée au service si cette convocation avait eu un rapport avec un dossier dont elle a la charge. S'agissant d'une question personnelle, je suis sûr que, comme tout bon citoyen, Me Wassermann déférera à cette convocation."

En "bonne citoyenne", Me Wassermann se rend donc à la PJ de Meaux, le 16 novembre. "On m'interroge pour savoir si j'ai eu des rapports avec une personne, liée à l'un de mes clients. Je suis tenue au secret professionnel. Il n'est pas question que je parle. S'engage alors un combat entre la police et moi." Elle est descendue vers les cellules de garde à vue. Et soumise au rituel habituel : "J'ai été fouillée à nu, photographiée comme un bandit, on a pris mes empreintes, qui vont servir à nourrir je ne sais quel fichier", s'insurge-t-elle. Elle ne se laisse pas faire et fait l'objet d'un rapport d'incident pour son attitude. La police songe même au délit d'outrage...

"J'étais seule dans une cellule (...). J'appelais pour aller aux toilettes, personne ne répondait. J'ai eu droit à un demi-verre d'eau pour prendre un cachet. En garde à vue, les gens sont traités comme des animaux. Au bout de quatre heures, quelqu'un m'a appelé : "audition, montez." Elle ne dit toujours rien. A 19 heures, elle est présentée à un juge d'instruction qui la met en examen pour violation du secret professionnel. "J'étais rassurée d'être devant un juge. J'avais l'impression de me retrouver dans une zone de droit."

Il lui est reproché d'avoir, dans une histoire de trafic de stupéfiants, indiqué à un complice de son client qu'il était sur écoute.

(....)

Monsieur le Bâtonnier de Paris est consterné et il y a de quoi, cette pression sur la défense est inadmissible.

Vous pouvez lire "le résumé du coup de gueule" du Bâtonnier de Paris: [ICI](#)

contact: cabinet@michelebaueravocate.com [100,Cours de Verdun 33000 BORDEAUX](#) tél 05 47 74 51 50.